

Il a été convenu et arrêté ce qui suit entre les soussignés :

**Monsieur et Madame DELUGAT Jean-Michel**

74 Avenue Marcel Loubens - 64570 Arette

☎ : 0559889423 - 📞 : 0687232851

@ : mado.delugat@gmail.com

Louent à compter du : \_\_\_\_\_ à partir de : \_\_\_\_\_ heures  
jusqu'au : \_\_\_\_\_ à : \_\_\_\_\_ heures (dernier délai)

à Monsieur et/ou Madame \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Localité : \_\_\_\_\_

Tél : \_\_\_\_\_ Portable : \_\_\_\_\_

Mail : \_\_\_\_\_

**un appartement (12 places) situé au 1er étage du chalet «Les Isards» dans la station de ski de la Pierre-Saint-Martin.**

**Conditions de location**

Pour la période indiquée ci-dessus, le montant de la location est fixé à \_\_\_\_\_ €, charges comprises (hors bois de cheminée et électricité si > 400 kW).

Taxe de séjour en sus.

Le montant des arrhes s'élève à \_\_\_\_\_ €.

La caution de \_\_\_\_\_ € sera restituée dans les 8 jours suivant le départ des locataires.

A l'entrée en jouissance des lieux loués et après accord des parties pour signer l'état des lieux, le locataire s'engage à verser le solde de la location, soit \_\_\_\_\_ €.

Il est formellement reconnu par le preneur que cette location est acceptée et conclue pour une occupation maximale des lieux de ***12 personnes (enfants compris)***.

Le propriétaire se réserve le droit de vérifier en cours de séjour si le nombre de personnes n'excède pas le nombre indiqué.

**Assurance**

Le locataire est responsable de tous les dommages survenant pendant son séjour.

Il est tenu d'être assuré par un contrat d'assurance :

- type villégiature pour ces différents risques
- ou responsabilité civile pour habitation.

Le contrat d'assurance est à délivrer au propriétaire à l'arrivée.

A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_.

Signature

(signature précédée de la mention manuscrite

«lu(e) et approuvé(e), bon pour accord»)